Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230619-DELIB632023-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de Juin, à 15 heures 00, s'est réuni le Comité Syndical, à l'LE D'ELLE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 7/15	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	MARTIN Franck	CHAMPAGNÉ LES MARAIS (Suppléant)
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LAMY Judicaël	LA TAILLÉE
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 15/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230619-DELIB632023-DE

CC AUNIS ATLANTIQUE 1/2	QUIRION Romuald	MARANS	
Total délégués présents : 41/64			
Pouvoirs :	MOREAU Yannick	DAMVIX	à M. GATINEAU Dominique
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
Total représentés : 02/64			
Excusés	CAREIL Alain	LOGE-FOUGEREUSE	
	METAIS Jean-Claude	SAINT PAUL EN GATINE	
	GALLIAN Roland	LA GREVE S/LE MIGNON	
	BODIN Jean-Marie	MARANS	
Total présents et représentés : 43/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : CT Eau Vendée aval et Longèves - DELIB N°63 CS DU 19-06-2023

➢ Volet Marais : restauration de berges

Un marché a été publié courant mars pour la poursuite des travaux de restauration de berges, de plantations d'hélophytes, d'élagage et de curage sur les réseaux primaires d'intérêt collectif du Bassin de la Vendée (*Rappel délibération n°42 CS 27.03.2023).* Ce marché à bons de commande est reconductible jusqu'à 3 périodes de 1 an.

La Commission d'Attribution des Offres qui s'est tenue le 22 mai dernier s'est prononcée pour retenir les entreprises suivantes :

- TERRA T.P pour le lot n°1 pieutage sur le canal des Cinq Abbés et un montant estimé à 84 648,00 € TTC ;
- LITTORAL TERRASSEMENT pour le lot n°2 - enrochement sur la Ceinture du communal des Velluire Sur Vendée avec un montant estimatif de 56 366,40 € TTC
- ALIGATORE pour le lot n°3 - plantation (zones de pieutage et d'enrochement) avec un montant estimatif de 11 300,00 € TTC
- VENDEE TERRASSEMENT pour le lot n°4 – curage et élagage préparatoire sur la Ceinture des Hollandais et un montant estimatif de **67 827,20 € TTC**
-

La tranche de travaux 2023 est ainsi estimée à 220 141,60 € TTC. Pour rappel, le montant de dépenses autorisées par délibération précédente était de 276 000,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230619-DELIB632023-DE

➢ Volet Marais : ripisylve – Canal des gressaudes

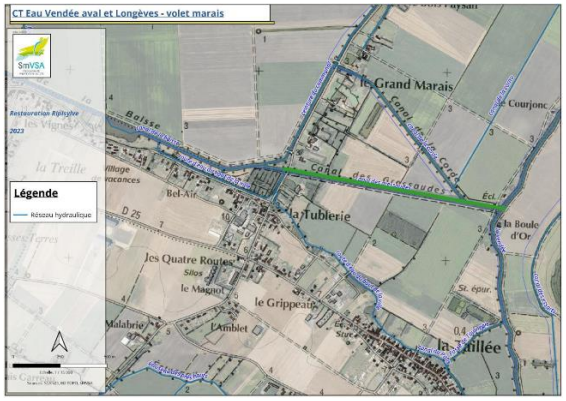

Le canal des Gressaudes situé sur la commune de la Taillée est propriété du SmVSA ainsi que les rives qui le borde.
Des peupliers y ont été plantés au début des années 1980 et présentent aujourd'hui des signes de faiblesse. (Photo ci-dessus)
Afin d'assurer la bonne circulation hydraulique et d'entretenir les digues de ce réseau, il est envisagé d'abattre ces sujets tout en revalorisant les fûts. Le montant des travaux s'élèvent à 20 220,00 € TTC avec une revalorisation de 4 500,00 € en se basant sur 150 Tonnes.

Une concertation sur le projet avec l'ensemble des acteurs aura lieu courant juillet (Commune, PNR MP, ASA, SmVSA…).

➢ Volet Cours d'eau - Vendée

La chaussée de Pilorge a fait l'objet d'une étude lancée en 2020 pour rétablir la continuité écologique incluant également les chaussées de Gachet et Crochet, situées en amont mais interférant toutes les unes aux autres.

De nombreux échanges et expérimentations ont eu lieu permettant de mettre en avant différents scenarii, qui ont été analysés et discutés avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Les propositions issues de la concertation en accord avec les propriétaires sont :

- Crochet (chaussée la plus en amont) : dispositif de franchissement pour l'espèce anguille – échancrure dans la chaussée (montant estimé à 30 000 € HT) ;
- Gachet : au vue de l'état général de la chaussée, une brèche sera ouverte sur environ 10m de large coté rive droite (montant estimé à 35 000 € HT) ;

- Pilorge : création d'un bras de contournement avec des bassins successifs, permettant le franchissement des espèces piscicoles, mais également la dévalaison des kayaks (montant estimé à 320 000 € HT, dont 88 000 € de restauration de la chaussée pris en charge par la ville de Fontenay le Comte) ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230619-DELIB632023-DE

Chaussée de Pilorge :

Initialement prévue dans l'emprise amont de la chaussée (rive gauche de la Vendée), la commune de l'Orbrie a interpelé le SmVSA (février 2022) sur les possibilités d'acquisition foncière avec l'inscription au PLU d'une zone dédiée pour la valorisation et l'accessibilité au site. Suite à de nombreux échanges et discussions **(cf Annexe 2)** c'est la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée qui s'est positionnée comme intermédiaire sur la partie foncière afin de trouver un compromis avec l'ensemble des acteurs (avec le propriétaire de la parcelle, les communes, le SmVSA) et permettre la réalisation du projet.

L'acquisition foncière permettra l'implantation de la passe, ainsi que l'aménagement de sentier et de supports de communication portant sur l'historique du site et sur le dispositif de franchissement piscicole. La délimitation parcellaire sera matérialisée par la pose d'une clôture / haie.

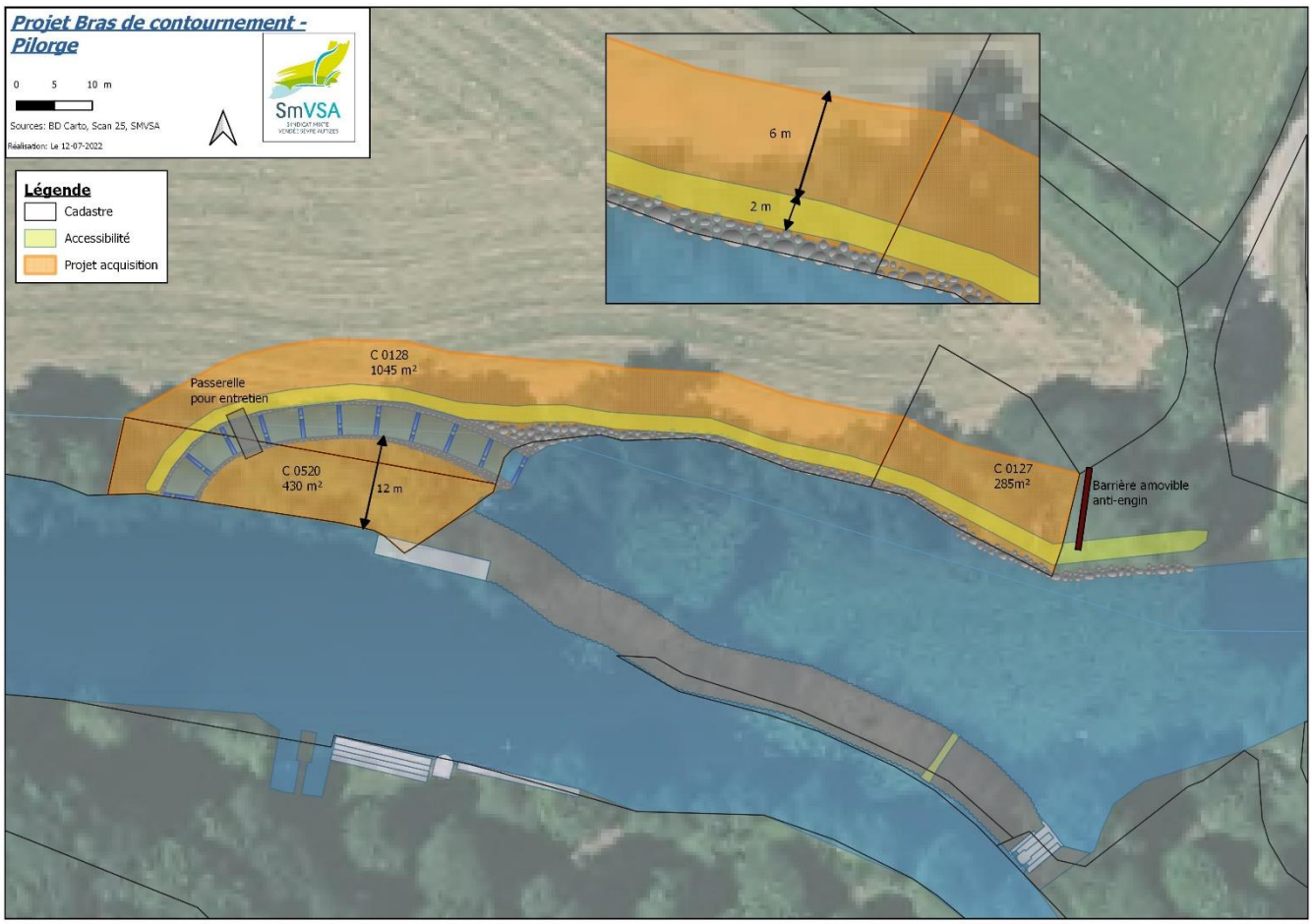

Pour ces types d'aménagements, le SmVSA doit s'accompagner d'un maître d'œuvre en vue d'un démarrage des travaux à l'été 2024.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230619-DELIB632023-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président :

- A inscrire ces actions à mi-parcours du Contrat Territorial Eau Vendée aval et Longèves (2024) ;
- A procéder aux consultations des cabinets de maîtrise d'œuvre pour un montant de 35 000 € HT ;
- A procéder aux consultations d'entreprises spécialisées dans le respect du code des marchés publics ;
- A solliciter les différents partenaires financiers ;
- A signer les marchés, les conventions et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions citées précédemment et à réaliser les travaux pour un montant de dépenses 385 000 € HT ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes